



BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

Session N°: **DATES : Du** / / **2024 au** / / **2024**

NOM :

PRENOM :

Numéro Téléphone :

E-mail :

ADRESSE :

.....

RESERVATION :

DUREE : Jours

LIEU D'EMBARQUEMENT :

LIEU DE DEBARQUEMENT :

MONTANT TOTAL (hors caisse de bord) :

Montant Caisse de Bord (40€/J/Personne) :

Je règle un acompte de 30% du montant hors caisse de bord pour valider mon inscription.

Le solde sera réglé 2 mois avant le départ.

La caisse de bord sera réglée avant l'embarquement.

- par virement sur RIB/IBAN joint

Je déclare avoir lu les conditions générales de vente et les accepter.

Fait à:, le

Signature (lu et approuvé) :



CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Votre réservation sera effective dès réception de votre bulletin d'inscription accompagné d'un règlement de 30% sur le compte bancaire de OTOUR2.

Le solde nous sera versé 2 mois avant le départ.

Paielements par virement bancaire sur le compte CIC de la société OTOUR2

Un retard de paiement au-delà de ces dates sera considéré comme une annulation de votre part.

TARIF

Les prix annoncés correspondent à la location d'une couchette du bateau, bateau avec skipper, tarif par personne pour la session retenue. Ils sont hors caisse de bord et hors vos frais de transport et autres séjours avant et après votre session.

CAISSE DE BORD

La caisse de bord comprend les repas pris à bord, les frais de ports, le gasoil, l'essence et le gaz et les consommables fonctionnels du bateau. Le montant de la caisse de bord est de 40 €uros/jour/personne payable avant embarquement par virement bancaire sur le compte CIC de la société OTOUR2

REGLEMENTATION

La possession de drogues ou produits illicites est interdite à bord. L'état d'ébriété n'est pas toléré et pose un grave problème de sécurité à bord d'un navire. Ces deux points seront motif de débarquement immédiat, sans possibilité de remboursement.

ASSURANCE

Nous sommes assurés en responsabilité civile via la compagnie GENERALI. Nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle pour assistance, rapatriement, accident. Vous pouvez souscrire, de plus, une assurance annulation. La sollicitation éventuelle de vos assurances est de votre responsabilité et doit nous être notifiée.

RESPONSABILITE

Chacun reste responsable de s'assurer qu'il satisfait bien aux conditions d'accès dans les pays visités et que ses conditions physiques sont compatibles avec le programme choisi. Le skipper reste seul juge du parcours et peut être amené à le modifier en fonction des conditions météo, des compétences de l'équipage ou pour des raisons techniques. Ni lui, ni OTOUR2 ne pourront être tenus pour responsable en cas de modification du parcours, du lieu d'arrivée ou de retard.

ANNULATION

En cas d'annulation de votre part plus de 3 mois avant la date de départ, votre acompte vous sera intégralement remboursé ou reporté sur un autre programme. Moins de 3 mois avant le départ, vos acomptes nous restent acquis.

En cas d'annulation de votre part moins de 1 mois avant le départ, l'acompte et 50% du solde nous restent acquis.

En cas d'annulation de notre part, vous aurez le choix entre un autre séjour ou le remboursement intégral des sommes avancées sans dédommagement supplémentaire.

LITIGE

La participation à un séjour implique votre adhésion à nos conditions générales énumérées ci-dessus. Tout litige éventuel relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nantes.

Signature (lu et approuvé) :